

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 359-CA-3835

Appui au maintien du siège social de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, lors de la 359^e réunion ordinaire, tenue à Rouyn-Noranda, le 17 novembre 2015.

VU les communications dans divers médias portant sur la possibilité d'abolir le siège social de l'Université du Québec (UQ);

VU le travail accompli par l'UQ au cours des dernières années et celui qui reste à accomplir pour réduire les dédoublements administratifs et assouplir les règles de gouvernance afin de respecter les juridictions de chaque instance et de chaque établissement;

VU les coûts supplémentaires engendrés et récurrents pour le gouvernement du Québec, advenant la décision éventuelle d'abolir le siège social de l'Université du Québec;

VU l'appellation « siège social » qui ne reflète pas vraiment les fonctions et le rôle de l'Université du Québec ainsi que la dynamique entre cette instance et les constituantes du réseau;

VU la décision éventuelle d'abolir le siège social, afin de récupérer la subvention annuelle de fonctionnement, reviendrait à imposer une coupe budgétaire additionnelle aux établissements du réseau, puisque les établissements auraient à reprendre à leur charge les activités soutenues actuellement par le siège social;

VU la pénalité engendrée auprès de toutes les composantes du réseau de l'Université du Québec à différents degrés;

VU les effets négatifs d'un affaiblissement du siège social pour l'UQAT, qui serait ainsi privée de services et d'expertises disponibles, d'un lieu de concertation et de cohésion important, de tables d'échanges sur les bonnes pratiques, d'une voix commune, et qui serait obligée d'engager des frais financiers afin de remplacer l'expertise perdue;

VU le rôle important du siège social de l'UQ et de toutes ses composantes depuis sa création dans l'accessibilité à la formation universitaire partout au Québec;

VU la volonté exprimée du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de renforcer le pouvoir des universités en région;

VU les nombreux appuis reçus par des organismes rappelant l'importance d'une université forte en région;

VU les discussions en séance;

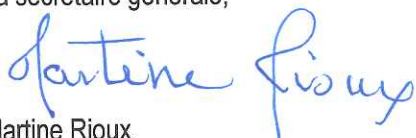
Sur la proposition de M. Pier-Marc Corriveau;
appuyée par M. Hugo Asselin;

IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au ministre François Blais de ne pas aller de l'avant avec le projet éventuel d'abolir ou de modifier le siège social de l'Université du Québec et ainsi permettre à l'UQAT et aux autres constituantes de poursuivre le mandat qui leur a été confié, de développer la connaissance, de développer les régions et de servir la société québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire générale,



Martine Rioux